

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30

Date de convocation : 24 mai 2022

Délibération
N°B2022_47

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022_34), BELART Xavier (délibération N°B2022_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), PY Michel (délibération N°B2022_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022_48 et N°B2022_49)

EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022_35 jusqu'à la délibération N°B2022_53)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville, Habitat, Logement

OBJET : Politique de l'Habitat – Convention de partenariat entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aude – avenant n°1

Vu la délibération N°B2020_29 du Bureau Communautaire du lundi 24 février 2020 approuvant la convention de partenariat avec la CAPEB de l'Aude,

Vu la délibération N°B2022_18 du Bureau Communautaire du lundi 11 avril 2022 approuvant l'adhésion à la CAPEB de l'Aude,

N°B2022_47 (2)

Le Grand Narbonne et la CAPEB de l'Aude poursuivent plusieurs objectifs communs :

- doter le territoire de l'intercommunalité d'un réseau d'entreprises en capacité de répondre aux dispositifs pour l'amélioration de l'habitat telle que menée par le guichet unique de l'habitat du Grand Narbonne,
- permettre aux habitants du Grand Narbonne, qui envisagent de réhabiliter un logement sur le territoire de l'Agglomération, d'identifier clairement les entreprises disposant de compétences techniques reconnues.

A ce titre, depuis 2020, des cycles de formation collective sur les thématiques du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (label Handibat), de la préservation du patrimoine (chantiers-école) et de l'amélioration de la performance énergétique (FEEBAT Rénov) ont été organisés sur le territoire du Grand Narbonne. Trente-trois chefs d'entreprises ou salariés ont été formés.

Une évaluation du partenariat pour les années 2020 et 2021 a été partagée entre les deux structures. Elle prend en compte l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises locales et la création d'un service public dédié à l'amélioration de l'habitat, la Maison de l'Habitat et du Développement Durable. Des enseignements ont conduit à une volonté croisée et affirmée de procéder à des modifications des éléments constitutifs du partenariat, pour plus d'efficacité et de pertinence.

Afin de prendre en compte les conclusions de l'évaluation il est proposé de passer un avenant à la convention de partenariat initiale en intégrant les points suivants :

- L'approche de la montée en compétences des entreprises, par la seule formation collective, évolue. Un accompagnement adapté et personnalisé sera également proposé à un pool d'entreprises locales, qui, après avoir été auditées par la CAPEB de l'Aude, bénéficiera d'un plan d'actions pour une montée en compétences durable.
- La CAPEB de l'Aude participera également au travail en réseau engagé par les partenaires regroupés à la Maison de l'Habitat du Grand Narbonne et à son programme d'animation, via une permanence hebdomadaire dans les locaux.
- La convention de partenariat est prorogée de deux ans, soit jusqu'en 2025.

La cotisation annuelle du Grand Narbonne pour financer l'assistance et l'animation de ce programme d'action adapté au territoire est maintenue à hauteur de 5 000€.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 de la convention de partenariat telle que ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ledit avenant.

N°B2022_47 (3)

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de l'Aude – avenant N°1

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 2/6/2022
et de sa publication
le : 2/6/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

